

tion ce soir. Je tiens à donner au ministre le temps de me fournir une réponse complète. Je ne le vois pas mais son secrétaire parlementaire est peut-être présent et prêt à répondre.

J'aimerais en quelques mots relater l'histoire de ma question aux députés. D'abord, le 12 mars j'ai posé une question que Votre Honneur a jugée irrecevable car elle convenait mieux à une déclaration à l'appel des motions. J'ai donc abordé à nouveau la question pendant le débat sur l'ajournement le 17 mars et, à mon grand étonnement, pas un membre du cabinet, ministre ou secrétaire parlementaire, n'était là pour y répondre ce soir-là. Le lendemain, le mardi 18 mars, j'ai donc soulevé la question de privilège et protesté vigoureusement contre le sort que l'on faisait subir à ma question. Les membres du gouvernement n'ont pourtant pas bronché. Tous sont restés calmes et sereins et une fois de plus je me suis senti délaissé. On dit qu'aucune rage ne se compare à celle d'un amoureux dédaigné; j'étais donc enragé mardi et aussi mercredi le 19. Pendant la période des questions j'ai posé exactement la même question que le 12 mars, je n'ai donc pas été étonné que Votre Honneur la déclare irrecevable une fois de plus parce qu'à l'égard de questions comme celle-là il a de la suite dans les idées.

J'ai à nouveau inscrit ma question en vue d'un débat pour jeudi soir dernier. A ce moment-là, la question était devenue, pour moi du moins, une cause célèbre mais avant que je puisse célébrer ma cause j'ai reçu un appel du bureau du ministre. On m'a expliqué que ce dernier était hors de combat et on m'a prié de différer ma question pour permettre au ministre de préparer une bonne réponse comme on l'a qualifiée au téléphone. Je ne sais vraiment pas à quoi m'attendre mais il me tarde vraiment de l'entendre. J'ai accepté aisément la proposition et voilà pour quoi je suis ici ce soir. J'aimerais donner lecture de la question initiale que j'ai posée le 12 mars:

Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la situation critique du chômage et aux rapports que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a récemment présentés au gouvernement. Le gouvernement a-t-il d'autres solutions à proposer pour pallier l'annulation unilatérale des programmes de travaux d'hiver et pour aider les municipalités dans le domaine du contrôle de la pollution des installations hydrauliques et dans celui des programmes de logement.

• (10.00 p.m.)

Au cours du débat qui suivit, le 17 mars, j'ai fait état des sujets suivants: diverses protestations des municipalités que je représente, au sujet de la suppression unilatérale du programme des travaux d'hiver; les listes de plus

en plus longues d'assistés sociaux à Coquitlam, municipalité où je demeure; le taux élevé du chômage—6.6 p. 100—en Colombie-Britannique, d'après les données du Bureau fédéral de la statistique publiées le 13 mars dernier; et la contradiction apparente entre la suppression du programme des travaux d'hiver et les recommandations de la Commission d'étude sur le logement, quant aux services municipaux à assurer. C'était à mes yeux une contradiction que d'annuler le programme de nature à donner suite précisément aux recommandations de la commission d'étude.

Je ne m'étendrai pas plus longuement là-dessus, puisque je l'ai déjà fait en d'autres occasions, mais j'aimerais que le ministre songe à un autre aspect de la question. Nous savons que le chômage atteint un taux élevé dans l'ensemble. Nous sommes au courant des problèmes qu'il pose aux étudiants d'université, en ce qui concerne les emplois d'été. Nous savons que ces étudiants doivent faire concurrence à la population active régulière durant l'été, même si les occasions d'emploi sont plus nombreuses à cette époque-là. La situation va probablement empirer avec les ans.

Je prie donc le ministre de me dire s'il a songé à consulter les provinces en vue de fournir une assistance quelconque, quant au régime de rémunération et aux allocations de subsistance et de déplacements des étudiants d'université, afin qu'ils ne soient pas obligés de faire concurrence aux pères de famille. Cette situation ne devrait pas exister, étant donné la nature de nos forces économiques. L'exigence primordiale pour l'étudiant, à mon avis, c'est de pouvoir étudier. Le conflit actuel se prolongera tant que cette situation durera.

Nous admettons tous, je crois, qu'en raison des dissensions et de tout le reste, l'idée que l'on se fait des étudiants d'université n'est pas la meilleure qui soit. Nous devons assurer bientôt, je pense, l'enseignement gratuit et autres facilités aux étudiants, pour ne pas les obliger à faire concurrence à la population active régulière, notamment durant les périodes de chômage intense. Je prie le gouvernement de nous dire le plus tôt possible, ce soir ou plus tard dans une déclaration à l'appel des motions, à quel programme précis il a l'intention de recourir pour prêter secours aux municipalités au moyen de travaux d'équipement, afin de remédier à la crise actuelle de l'emploi au Canada.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à m'excuser auprès du député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) du fait qu'il